

Document de positionnement A L'OCCASION DE LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU PME A L'ATTENTION DE LA FRANCE

Janvier 2018

Coalition Education
www.coalition-education.fr

Les recommandations ci-dessous s'appuient sur les analyses des membres de la Coalition Education, de la Campagne mondiale pour l'éducation et de l'UNESCO ; elles ont pour objectif de réaffirmer l'importance capitale de l'engagement des états en faveur des ODD dont l'ODD 4 pour l'éducation : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » (Cadre d'action Éducation 2030).

À l'occasion de la conférence de reconstitution du Partenariat mondial pour l'éducation (PME) co-présidée par la France et le Sénégal, qui se tiendra le 2 février 2018, nous renouvelons l'appel pour **une contribution française significative d'au moins 300 millions de dollars sur la période 2018-2020** au PME – dont la spécificité est de mettre en place des partenariats durables et s'assurer que les fonds des donateurs soient uniquement alloués aux pays bénéficiaires s'engageant à maintenir ou développer leurs propres ressources nationales pour l'éducation – **et appelons à un financement efficace de l'éducation.**

Conformément au Cadre d'action Éducation 2030 et aux demandes du PME, nous appelons également les pays partenaires à maintenir ou progressivement augmenter la part de leur budget national consacrée à l'éducation pour qu'il représente au moins 20 %.

SOMMAIRE

Renforcer l'engagement de la France au sein du PME	1
Mettre l'ODD 4 au cœur des politiques du PME	2
Renforcer la transparence et le suivi des financements de l'éducation	3
Renforcer le rôle de la société civile dans l'élaboration et le suivi des politiques éducatives	3

• Renforcer l'engagement de la France au sein du PME

La France a joué un rôle actif dans la création du PME et en a été un contributeur historique, avant de réduire considérablement son soutien financier (17 millions d'euros seulement pour la période 2015 à 2017). En acceptant de coprésider avec le Sénégal la conférence de reconstitution des ressources du PME, la France a adressé un message positif qui doit être la première étape **d'un réengagement massif au Fonds et plus généralement d'un soutien renforcé en faveur de l'éducation au niveau international.** Cette conférence marque une opportunité historique de repositionner une véritable ambition éducative au niveau mondial.

Pour cette conférence de reconstitution, le PME a émis une demande de financement à hauteur de 3,1 milliards de dollars pour la période 2018-2020 aux différents donateurs afin de mettre en œuvre ses programmes d'appui aux gouvernements partenaires.

Il est important que la contribution française au Fonds soit à la hauteur des objectifs ambitieux du PME fixés pour 2020.

La Coalition Éducation demande à la France une contribution au PME pour les prochaines années d'un total de 300 millions de dollars (€252,4 M) sur la période 2018-2020. Ce geste volontariste ne pourrait qu'entraîner d'autres bailleurs à faire de même.

Cet engagement doit également se traduire par un rôle actif de la France dans les processus décisionnels du Fonds afin de veiller à une orientation des ressources vers les besoins les plus importants.

La création d'un élan international pour l'éducation et l'atteinte de l'ODD4 passe par l'engagement renforcé des Etats – du Nord comme du Sud – au sein du PME.

• Mettre l'ODD 4 au cœur des politiques du PME

La Coalition Éducation demande à la France – en tant que co-hôte de la conférence de Dakar – **de mettre à l'agenda de cette rencontre, en plus de la question des financements, celle des priorités vers lesquelles ces financements devraient être fléchés.**

Afin de résoudre les problèmes de qualité et d'équité dans l'éducation, le Cadre d'action de l'ODD 4 reconnaît qu'il est nécessaire d'accroître l'efficacité, de mieux cibler les dépenses et de renforcer la responsabilisation.

Il est essentiel que les orientations stratégiques et les priorités du PME, telles qu'elles seront définies dans les plans stratégiques, favorisent **l'accès à une éducation de base inclusive et de qualité pour toutes et tous dans les pays les moins avancés et dans les pays en situation de crise.**

Le PME doit s'engager :

- ❖ À prioriser **l'éducation de base** – qui comprend l'éducation préscolaire, le primaire et le premier cycle du secondaire et l'alphabétisation ainsi que l'acquisition des compétences « de base » pour les adultes – gratuite et obligatoire, de qualité ;
- ❖ À porter une grande attention à **l'inclusion, l'équité et la qualité de l'éducation**, en ciblant les dépenses sur les dispositifs performants permettant l'accès à l'école et à un enseignement de qualité à tous, sans exclure quiconque, quels que soient le niveau de revenu, le sexe, l'origine ethnique et les besoins spécifiques de la personne ;
- ❖ À soutenir le **renforcement de systèmes publics** performants, en réaffirmant l'importance capitale de l'engagement adopté au niveau mondial envers l'éducation gratuite ;
- ❖ À lutter contre la marchandisation croissante de l'éducation en accompagnant les Etats dans la régulation des acteurs privés de l'éducation ;
- ❖ À renforcer **la formation des enseignants et éducateurs** – y compris les préparer à l'inclusion – et l'appui à une meilleure transition entre enseignement primaire et secondaire ;
- ❖ À soutenir le développement **des filières diplômantes professionnelles** préparant les jeunes au marché du travail par le développement de qualifications professionnelles et de dispositifs favorisant un égal accès des hommes et des femmes à un emploi décent durable et à l'autonomisation économique ;
- ❖ À faire de **l'égalité de genre** un axe stratégique de ses cadres, gouvernances et de ses opérations notamment à travers l'appui à des plans sectoriels de l'éducation sensibles au genre et une approche inter-sectorielle pour promouvoir l'égalité de genre ;
- ❖ À favoriser **l'émancipation socio-économique et politique des jeunes** à travers l'appui à des dispositifs d'éducation formelle et non formelle d'éducation à la citoyenneté, de développement des compétences de vie et de leadership ;
- ❖ À ce que **les dépenses soient réparties équitablement et en cohérence avec les acteurs et opérateurs éducatifs locaux pour le compte de l'Etat**, afin d'assurer une utilisation efficace des financements visant à améliorer la qualité de l'éducation.

« Sans budget suffisant nous n'arriverons jamais à atteindre la qualité, cependant, sans bonnes politiques et allocation équitable, nous ne pouvons pas améliorer la qualité. »
 COSYDEP Sénégal

« Pour utiliser au mieux les ressources limitées, il est essentiel que les pays subsahariens disposent de données complètes sur le financement de l'éducation pour la planification stratégique et la prise de décision, ainsi que pour suivre les progrès »
UNESCO

• Renforcer la transparence et le suivi des financements de l'éducation

Trop souvent, dans les Etats dont les structures de gouvernance sont les plus fragiles, les fonds affectés à l'éducation ne sont pas dirigés vers les besoins les plus importants.

Les budgets des partenaires doivent être transparents et les fonds contrôlés de façon indépendante (notamment avec l'aide de la société civile) afin de veiller à une utilisation efficace des ressources – en cohérence avec le cadre d'action Education 2030 – et s'assurer qu'elles contribuent au développement et au renforcement des capacités en matière de conception et de mise en œuvre des politiques éducatives sur le terrain.

Pour cela, il est nécessaire de renforcer le suivi et l'analyse des résultats des dépenses des pays et organisations partenaires du PME. Cela passe notamment par les indicateurs de suivi et de qualité des actions mises en œuvre, en gardant la souplesse requise s'agissant d'actions relatives à des politiques éducatives dans des pays aux structures administratives fragiles, et le renforcement des capacités des acteurs à rendre compte de leurs résultats avec des données fiables.

L'évaluation doit permettre d'encourager la responsabilisation croissante du PME et de ses partenaires dans la mise en œuvre des politiques et des programmes, ainsi que la reddition des comptes pour accélérer les progrès vers les objectifs Education à l'horizon 2030.

• Renforcer le rôle de la société civile dans l'élaboration et le suivi des politiques éducatives

La place concédée à la société civile se réduit progressivement tant au niveau national – où dans de nombreux pays des législations régressives diminuent l'espace des OSC et où les différences d'opinions sont criminalisées – **qu'au niveau international** – où des structures représentatives risquent d'être remplacées par des organes de haut niveau non redevables. Par exemple, ceux qui sont proposés dans les recommandations de la Commission de financement de l'éducation.

Il est crucial, de réaffirmer **l'importance de la participation de la société civile (des bénéficiaires, des éducateurs, de la communauté éducative et des jeunes) à l'élaboration des politiques, au processus décisionnels et au suivi des progrès réalisés en matière d'éducation**, pour atteindre les objectifs Education d'ici 2030.

Cela doit se traduire par :

- ❖ la reconnaissance officielle et l'adoption de mécanismes visant à assurer la consultation et l'engagement, de manière transparente, de la société civile dans les processus nationaux d'élaboration, planification et budgétisation des politiques éducatives ;
- ❖ le maintien et le renforcement du Fonds de la société civile pour l'éducation ;
- ❖ le renforcement de la décentralisation des consultations à travers des rencontres locales et régionales.

« Ensemble, nous pouvons faire du 2 février 2018 une date majeure, qui marque le début d'une transformation du droit à l'éducation pour des centaines de millions de personnes dans le monde entier ! » Campagne mondiale pour l'éducation.